

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 V. 450 Vœu présenté afin qu'une plaque en mémoire de Jean Le Bitoux soit apposée au 45 de la rue Sedaine (11^e).

Le Conseil de Paris,

Considérant que Jean Le Bitoux est décédé le 21 avril 2010, à l'âge de 61 ans ;

Considérant que son nom restera à jamais inscrit dans l'histoire du mouvement homosexuel, dont il fut l'une des figures pendant près d'un demi-siècle ;

Considérant que Jean Le Bitoux commença à militer, au début des années 1970, à Nice, où il créa un groupe du Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire, avant de s'installer à Paris ;

Considérant qu'à Paris, il participa, entre 1975 et 1978, au Groupe de Libération Homosexuelle, au titre duquel il se présenta aux élections législatives de mars 1978 sous la bannière « Différence homosexuelle » ;

Considérant qu'au cours de ces élections et dans un contexte encore très répressif, il revendiqua, notamment, l'abrogation de l'article 331, alinéa 2, du Code pénal – disposition héritée du régime de Vichy – qui servait à pénaliser l'homosexualité ;

Considérant, à titre informatif, que cet alinéa discriminant a été abrogé seulement en 1982, par une loi du 4 août votée uniquement par l'Assemblée nationale, sous l'impulsion de Gisèle Halimi et Robert Badinter ;

Considérant qu'à l'issue de cette campagne législative, Jean Le Bitoux décida de créer un journal homosexuel – Gai Pied –, avant de rejoindre, en 1985, l'association AIDES, de participer à l'organisation de la Marche des fiertés, et de fonder, en 1989, l'association Mémorial de la déportation homosexuelle ;

Considérant que, par son action, Jean Le Bitoux a été un militant de la visibilité, mais aussi de la mémoire homosexuelle ;

Considérant, notamment, l'importance qu'a revêtue son journal, qui fut le premier journal homosexuel vendu en kiosque et, pendant des années, le seul moyen de se procurer des informations sur l'homosexualité en France et dans le monde ;

Considérant que ce journal, dont le nom « Gai Pied » fut suggéré par Michel Foucault, a permis, pour reprendre les mots de Jean Le Bitoux, de donner « du courage, des références historiques et culturelles ainsi que les moyens de se rencontrer à ses lecteurs » ;

Considérant que ce journal fut toujours hébergé dans le 11^e arrondissement, d'abord chez Jean Le Bitoux, puis au 64 de la rue de la Folie Méricourt, avant d'investir le local du 45 de la rue Sedaine;

Sur proposition de François Vauglin et des élus du groupe socialiste et apparentés,

Émet le vœu :

- Qu'une plaque, en mémoire de Jean Le Bitoux, soit apposée au 45 de la rue Sedaine